

Probleme de vis vis avec mon voisin (vue sur mon jardin)

Par fab91, le 26/07/2008 à 13:28

bonjour

J ai fait constuire ma maison il y a 2 ans

la maison voisine a 2 ouvertures sur le coté avec vue imprenable sur mon terrain 1 veranda et une fenetre situé a 3 m de haut et la limite separative est a 2m environ.

Je suis conscient que ces ouvertures etaient presentes quand j ai acheté mon terrain et que la maison voisine datait de 1925.

Un nouveau proprietaire a acheté cette maison 6 mois apres moi il a refait la veranda dont la vue donnait sur mon terrain et a refait egalement la fenetre. sans autorisation de travaux Cela ne me genait pas vu que je n avait pas de terrasse et que je ne pouvais pas profiter de mon jardin.

aunjourd hui les choses ont changé je peu profiter de mon jardin.

Question: puis je l'obliger a mettre du verre cathedrale pour qu il puisse au moin profiter de la lumiere chez lui et moi de mon intimité ou faut il autre chose.

Par margot, le 18/08/2008 à 16:21

Ces travaux nécessitaient au minimum une déclaration de travaux en mairie. Vérifiez si c'est le cas, sinon votre voisine est dans l'illégalité.

Si les règles du POS ne sont pas respectées (distance par rapport à la limite séparative), votre voisine aurait effectivement du mettre du verre cathédral et non du verre classique.